



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-cinquième session
23-29 avril 2009
Bangkok

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la soixante-cinquième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (section I) et l'ordre du jour provisoire annoté (section II).

I. Ordre du jour provisoire

Segment hauts responsables

1. Ouverture de la session¹:
 - a) Allocutions d'ouverture;
 - b) Élection du bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission:
 - a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et du développement inclusif;
 - b) Commerce et investissement;
 - c) Transports;
 - d) Environnement et développement;
 - e) Technologies de l'information et de la communication;
 - f) Réduction des risques de catastrophe;
 - g) Développement social;
 - h) Statistiques.
3. Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral :
 - a) Crise alimentaire, énergétique et financière et changements climatiques : faire face aux menaces pour le développement;
 - b) Coopération régionale pour une prospérité partagée et le progrès social;

¹ Il y aura une séance d'ouverture à la fois pour le segment hauts responsables et pour le segment ministériel.

- c) État de l'application des résolutions concernant les pays ayant les besoins particuliers;
 - d) Questions diverses.
4. Questions relatives à la gestion:
- a) Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011;
 - b) Modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2008-2009;
 - c) Renforcement du volet développement de l'Organisation des Nations Unies au niveau régional : projet de bureaux sous-régionaux de la CESAP;
 - d) Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions.
5. Activités des institutions régionales de la CESAP.
6. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.
7. Date, lieu et thème de la soixante-sixième session de la Commission.

Segment ministériel

8. Thème de la soixante-cinquième session: « Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique ».
9. Faire face aux menaces pour le développement: principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable dans la région Asie-Pacifique:
- a) Faire face à la crise financière et aux autres menaces convergentes posées au développement : vers un système financier stable et propice au développement;
 - b) Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport de la Commission.

II. Ordre du jour provisoire annoté

Segment hauts responsables

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

Le programme détaillé de l'ouverture de la session sera annoncé dès qu'il aura été arrêté.

b) Élection du bureau

L'article 13 du règlement intérieur de la Commission dispose ce qui suit:
« La Commission élit chaque année, à sa première séance, parmi les représentants de

ses membres, un président et deux vice-présidents (appelés premier vice-président et second vice-président), qui demeurent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles ». Si la plénière le décide, cet article peut être appliqué différemment pour permettre à la Commission d'élire plus de deux vice-présidents comme cela a été le cas lors de sessions précédentes, la Commission pouvant élire alors un bureau composé d'un président et de plusieurs vice-présidents.

Le segment hauts responsables peut décider de se constituer en deux comités pléniers et un groupe de travail des projets de résolution. Il élirait alors un président et des vice-présidents pour chacun des ces organes.

Le segment ministériel élira le Président et les Vice-Présidents de la Commission.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire
(E/ESCAP/65/L.1)

Ordre du jour provisoire annoté
(E/ESCAP/64/L.2)

L'ordre du jour provisoire a été établi par la Secrétaire exécutive en consultation avec le Président en exercice de la Commission et le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

La Commission est invitée à adopter l'ordre du jour de la session.

2. Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission :

Conformément à la résolution 64/1, l'appareil subsidiaire de la Commission a été réorganisé et comprend désormais les huit comités suivants :

- a) Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif;
- b) Comité du commerce et de l'investissement;
- c) Comité des transports;
- d) Comité de l'environnement et du développement;
- e) Comité des technologies de l'information et de la communication;
- f) Comité de la réduction des risques de catastrophe;
- g) Comité du développement social;
- h) Comité de statistique.

Ce point de l'ordre du jour concerne : a) les rapports des organes subsidiaires de la Commission (ceux dont la session a déjà eu lieu); b) les progrès accomplis dans l'exécution des mandats de la Commission; et c) l'examen et l'analyse de l'évolution sur le plan régional des grandes questions relatives au développement économique et social inclusif et durable. Les documents ayant trait à ce point de l'ordre du jour identifient les grandes priorités et les questions émergentes, en tenant compte des aspects sous-régionaux.

Les travaux au titre de ce point de l'ordre du jour devraient permettre :

- a) l'examen des progrès accomplis et le recensement des insuffisances nécessitant une attention prioritaire dans la région Asie-Pacifique, s'agissant de l'exécution des mandats de la Commission;
- b) l'identification des questions émergentes qui appellent l'attention des décideurs;
- c) le bilan du suivi des grandes conférences mondiales;
- d) la définition des perspectives de la région de l'Asie et du Pacifique concernant certaines questions devant être examinées lors de grandes réunions mondiales en 2009;
- e) l'adoption des rapports des organes subsidiaires qui se sont déjà réunis; et
- f) l'identification des principales questions à traiter lors des réunions d'organes subsidiaires prévues en 2009.

Il sera rendu compte des résultats des délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour dans le rapport annuel devant être présenté au Conseil économique et social lors de sa session de fond. En particulier, les déclarations des pays seront analysées afin d'établir la contribution de la région aux processus de présentation de rapports de l'Examen ministériel annuel et du Forum pour la coopération en matière de développement, ainsi que pour préparer le dialogue qu'auront les secrétaires exécutifs des commissions régionales avec le Conseil économique et social en juillet 2009. Les résultats de l'analyse serviront également à établir la contribution de la région aux rapports sur le développement économique, social et environnemental que devra présenter le Secrétaire général. En outre, les conclusions qui auront été approuvées aideront la Secrétaire exécutive à préparer les déclarations qu'elle prononcera lors de diverses réunions internationales, notamment à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, et serviront de base aux exposés que fera le secrétariat de la CESAP à l'occasion de grandes réunions mondiales en 2009.

La Commission souhaitera peut-être donner au secrétariat, par le biais de décisions ou de résolutions, des directives pour l'amélioration et la mise en œuvre efficace des activités dans les domaines relevant de ce point de l'ordre du jour.

a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif

Documentation

Faits nouveaux dans le domaine macroéconomique et autres questions à traiter lors de la première session du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif (E/ESCAP/65/1)

Le document E/ESCAP/65/1 contient un aperçu des tendances récentes, des enjeux et des problèmes dans le domaine macroéconomique et de leurs conséquences pour la réduction de la pauvreté et le développement inclusif. Il y est proposé que la première session du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif, devant se tenir pendant le deuxième semestre de 2009, soit l'occasion d'un examen approfondi des grandes questions de développement.

Ce document porte sur trois domaines clés : a) tendances, enjeux et problèmes macroéconomiques, y compris une analyse des conséquences des tendances récentes, comme l'augmentation des prix des produits alimentaires et du carburant et l'instabilité des marchés financiers, sur la pauvreté et la lutte contre la pauvreté aussi bien au niveau national qu'au niveau régional; b) impact des tendances récentes sur l'accès aux services de base et aux ressources, y compris les ressources financières, et disparités économiques et sociales qui en découlent; et c) conséquences de l'évolution de l'environnement économique sur la pauvreté dans les pays ayant des

besoins particuliers. Le document formule un ensemble de recommandations sur les politiques envisageables par les décideurs et autres partenaires de développement, aux niveaux national et régional, face aux enjeux et problèmes recensés.

La Commission est invitée à examiner les faits, les enjeux et les problèmes récents concernant la région Asie-Pacifique en matière de politique macro-économique, de réduction de la pauvreté et de développement inclusif, et à donner ses directives concernant l'ordre du jour provisoire de la session initiale du Comité.

b) Commerce et investissement

Documentation

Commerce régional et investissement : les tendances, la problématique et l'action menée par la CESAP
(E/ESCAP/65/2)

Rapport de fin de décennie sur l'application de la résolution 56/1 de la Commission relative à la décennie de la coopération au développement de la sous-région Bassin du Mékong (2000-2009)
(E/ESCAP/65/3)

Commerce et investissement dans la région : tendances, problématique et action menée par la CESAP (E/ESCAP/65/2)

Le document E/ESCAP/65/2 fait un tour d'horizon des principales questions qui se posent dans la région en matière de commerce et d'investissement, avec une attention particulière pour l'impact de la récession mondiale sur le commerce et les flux d'investissement dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Il passe en revue les faits et les tendances récents en matière de commerce et d'investissement, ainsi que le repositionnement du secteur privé, dans le contexte de l'actuelle crise financière mondiale et de la récession économique qui frappe les principaux marchés d'importation de biens et de services en provenance d'Asie et du Pacifique. Il analyse les défis posés en matière de développement et le rôle respectif du système commercial multilatéral et des mécanismes régionaux de coopération en matière de politique commerciale et d'investissement, notamment les accords commerciaux, pour ce qui est guider les économies de la région à travers la crise. Le document montre comment les pays de la région pourraient renforcer les capacités commerciales nationales et régionales en mettant au point des stratégies commerciales appropriées, en renforçant la facilitation du commerce et en se dotant d'un secteur des entreprises hautement compétitif. Le document donne également un aperçu des activités menées par la CESAP en réponse aux tendances et faits nouveaux en matière de commerce et d'investissement.

La Commission souhaitera peut-être se prononcer sur les recommandations proposées en ce qui concerne l'action à mener à l'échelon national, la coopération régionale et le rôle de la CESAP à ce propos.

Rapport de fin de décennie sur l'application de la résolution 56/1 de la Commission relative à la décennie de la coopération au développement de la sous-région Bassin du Mékong (2000-2009) (E/ESCAP/65/3)

Ce document, établi en application de la résolution 56/1, passe en revue diverses initiatives du secrétariat et met en lumière les principales réalisations des pays de la sous-région obtenues avec le concours des programmes d'assistance technique du secrétariat.

La Commission est invitée à examiner et adopter le rapport et à donner de nouvelles directives au secrétariat sur les mesures de suivi destinées à promouvoir le développement de la sous-région Bassin du Mékong.

c) Transports

Documentation

Rapport du Comité des transports sur sa première session
(E/ESCAP/65/4)

Rapport sur la mise en œuvre de la première phase du Programme d'action régional pour le développement des transports dans la région de l'Asie et du Pacifique (2007-2011)
(E/ESCAP/65/5)

Rapport du Comité des transports sur sa première session (E/ESCAP/65/4)

Le Comité des transports a réaffirmé l'importance de la mise en œuvre de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et de la première phase du Programme d'action régional pour le développement des transports dans la région de l'Asie et du Pacifique (2007-2011). Il a également formulé une série de recommandations concernant l'utilisation d'une approche plus inclusive pour l'exécution des activités du secrétariat dans le domaine des transports.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le rapport du Comité, et à donner au secrétariat de nouvelles directives.

Rapport sur la mise en œuvre de la première phase du Programme d'action régional pour le développement des transports dans la région de l'Asie et du Pacifique (2007-2011) (E/ESCAP/65/5)

La Commission est invitée à examiner le rapport sur le Programme d'action régional, notamment les recommandations qui y figurent, et a donné au secrétariat son avis et de nouvelles directives pour améliorer et rendre plus efficace l'exécution du Programme.

d) Environnement et développement

Documentation

Faire de la crise une opportunité: stratégies pour une relance économique verte (E/ESCAP/65/6)

Le document E/ESCAP/65/6 analyse la crise financière actuelle et son évolution probable vers une récession économique mondiale où les pauvres seront les plus durement touchés. Plusieurs pays de la région ont mis en place ou envisagent de mettre en place des programmes de relance économique pour lutter contre les effets négatifs de la récession mondiale sur leur économie. Nombre de ces programmes comprennent, ou comprendront, des investissements dans l'énergie, dans les infrastructures liées à l'eau et aux transports, dans le logement et dans d'autres secteurs de l'économie ayant d'importants effets multiplicateurs et stabilisateurs.

Ce document fait valoir que les programmes de relance économique devraient prévoir l'augmentation des services de base fournis aux pauvres et le renforcement des filets de sécurité sociale destinés à aider les plus vulnérables à affronter la crise. L'application de critères d'efficacité et autres paramètres du développement

durable aux décisions prises en matière d'investissement permettra un développement à faible émission en carbone et créera pendant des années de nouveaux débouchés dans l'économie verte. Si l'on ne saisit pas cette occasion de réorienter le développement des infrastructures, les pays se trouveront prisonniers pendant au moins 20 ou 30 ans de niveaux élevés d'émission de gaz à effet de serre, coûteux à long terme. Le document met également en évidence la nécessité d'adopter une approche régionale assurant la synergie entre l'effort des pays pour un développement à faible émission en carbone et la création de débouchés dans l'économie verte. Une telle approche devrait également contribuer à renforcer la capacité de l'économie régionale de faire face aux futurs chocs socioéconomiques et environnementaux, et contribuer ainsi à une plus grande sécurité dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'alimentation.

e) Technologies de l'information et de la communication

Documentation

Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication sur sa première session
(E/ESCAP/65/7)

État de l'application des résolutions de la Commission concernant les technologies de l'information et de la communication
(E/ESCAP/65/8)

Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication sur sa première session (E/ESCAP/65/7)

Le Comité des technologies de l'information et de la communication a examiné certains des grands défis posés à la région Asie-Pacifique en ce qui concerne l'instauration d'une société de l'information inclusive et orientée vers le développement, telle qu'envisagée dans les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Il s'est également intéressé à l'importance des technologies de l'information et de la communication, et en particulier des techniques spatiales, pour la gestion des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le rapport du Comité, et à donner au secrétariat de nouvelles directives.

État de l'application des résolutions de la Commission concernant les technologies de l'information et de la communication (E/ESCAP/65/8)

Le document E/ESCAP/65/8 résume les progrès accomplis par le secrétariat dans l'exécution de deux résolutions de la Commission – a) résolution 61/6 sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, et b) résolution 62/5 sur la construction de la société de l'information en Asie et dans le Pacifique – ainsi que dans le suivi des textes issus des deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat son avis ainsi que de nouvelles directives pour une application plus efficace des résolutions susmentionnées et des textes issus du Sommet.

f) Réduction des risques de catastrophe

Documentation

Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa première session
(E/ESCAP/65/9)

État de l'application de la résolution 64/2 de la Commission concernant la coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles
(E/ESCAP/65/10)

Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa première session (E/ESCAP/65/9)

Le Comité de la réduction des risques de catastrophe, qui se réunira à Bangkok du 25 au 27 mars 2009, devrait faire le point sur l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région face aux catastrophes naturelles, en s'intéressant tout particulièrement au suivi de la troisième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe. Il devrait également se pencher sur le rôle et la nécessité de la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment sur le statut et les réalisations des mécanismes de coopération pour la réduction des risques de catastrophe soutenus par la CESAP.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le rapport du Comité, et à donner au secrétariat de nouvelles directives à ce sujet.

État de l'application de la résolution 64/2 de la Commission concernant la coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action Hyogo pour 2005-2015 : renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles (E/ESCAP/65/10)

Le document E/ESCAP/65/10 résume les progrès accomplis par le secrétariat dans l'application de la résolution susmentionnée au titre du suivi des textes issus de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobe (Japon) en 2005.

La Commission est invitée à passer en revue ces progrès et à donner au secrétariat son avis ainsi que de nouvelles directives pour une application plus efficace de ladite résolution.

g) Développement social

Documentation

Rapport du Comité du développement social sur sa première session
(E/ESCAP/65/11)

État de l'application des résolutions relatives au développement social
(E/ESCAP/65/12)

Rapport du Comité du développement social sur sa première session (E/ESCAP/65/11)

Le Comité du développement social a discuté des moyens de construire une société plus inclusive, et de réduire les grandes disparités et l'exclusion sociale, en s'attaquant aux risques et défis pour le développement que constituent l'insécurité alimentaire, les risques sanitaires, les mutations de la dynamique démographique et les disparités persistantes, et en promouvant de façon appropriée des politiques sociales et des interventions en faveur de la protection sociale. Il a aussi discuté d'un cadre conceptuel permettant de faire face à ces sources croissantes d'insécurité au moyen d'une synergie accrue entre les volets social, économique et environnemental du développement et par la promotion de la notion de société inclusive, de façon à ce que les fruits du développement profitent aussi aux pauvres et aux couches marginalisées et défavorisées de la société.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention et à donner au secrétariat de nouvelles directives.

État de l'application des résolutions relatives au développement social (E/ESCAP/65/12)

Le document E/ESCAP/65/12 résume les progrès accomplis par le secrétariat dans l'application des résolutions suivantes de la Commission : a) résolution 63/8 intitulée « Financement durable en vue d'une couverture sanitaire universelle en Asie et dans le Pacifique » ; et b) résolution 64/9 intitulée « Examen à mi-parcours de l'application du Plan d'action sur la population et la pauvreté, adopté à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique ».

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat son avis ainsi que de nouvelles directives pour une application plus efficace des résolutions mentionnées ci-dessus.

h) Statistiques

Documentation

Rapport du Comité de statistique sur sa première session
(E/ESCAP/65/13)

État de l'application des résolutions relatives aux statistiques
(E/ESCAP/65/14)

Rapport du Comité de statistique sur sa première session (E/ESCAP/65/13)

Le Comité de statistique a discuté de son mandat et de son fonctionnement dans le contexte de sa reconstitution en tant que Comité, ainsi que du renforcement du développement statistique et de la coopération technique dans la région. Le Comité s'est tout particulièrement intéressé aux questions suivantes : a) amélioration des statistiques par sexe, notamment celles mesurant la violence à l'égard des femmes; b) développement des statistiques économiques; c) amélioration des estimations de la population et des statistiques de l'état civil; et d) mesure des progrès des sociétés. Le Comité a aussi examiné le Cadre stratégique pour 2010-2011 pour ce qui a trait au sous-programme de statistique.

État de l'application des résolutions relatives aux statistiques (E/ESCAP/65/14)

Le document E/ESCAP/65/14 rend compte de l'application des résolutions récentes ayant des incidences pour les statistiques officielles dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les questions statistiques liées au suivi des progrès accomplis dans

la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement font l'objet du document E/ESCAP/65/31 relevant du point 9 b) de l'ordre du jour provisoire.

La Commission est invitée à examiner le rapport du Comité de statistique sur sa première session et à donner au secrétariat de nouvelles directives concernant l'application des résolutions ayant des incidences statistiques.

3. Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral

Conformément à la résolution 64/1, la session de l'Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral a été intégrée à la session de la Commission avec le même statut que les comités pléniers. Conformément au point 3 de l'ordre du jour provisoire, l'Organe spécial s'intéressera surtout à l'impact de la crise alimentaire, énergétique et financière et aux changements climatiques, notamment du point de vue des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral (pays ayant des besoins particuliers). Il mettra en évidence les lacunes dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement constatées dans les pays ayant des besoins particuliers, et la nécessité de s'attaquer aux faiblesses institutionnelles pour que ce groupe de pays puisse réaliser lesdits objectifs. L'Organe spécial examinera également les progrès réalisés dans l'application des trois résolutions de la Commission concernant les pays ayant des besoins particuliers.

Parmi les résultats escomptés, on devrait déterminer les progrès accomplis ainsi que les lacunes requérant une attention prioritaire dans la région Asie-Pacifique pour ce qui est de l'exécution des mandats de la Commission se rapportant aux pays ayant des besoins particuliers. Les conclusions des délibérations sur ce point de l'ordre du jour figureront dans le rapport annuel soumis au Conseil économique et social lors de sa session de fond.

L'Organe spécial est invité à donner au secrétariat son avis sur les questions soulevées au titre de ce point de l'ordre du jour et sur la façon d'améliorer et de rendre plus efficace la mise en œuvre des activités du secrétariat.

a) Crise alimentaire, énergétique et financière et changements climatiques : faire face aux menaces pour le développement

Documentation

Crise alimentaire, énergétique et financière et changements climatiques : faire face aux menaces pour le développement
(E/ESCAP/65/15)

La Commission a demandé au secrétariat, à sa soixante-quatrième session, d'envisager d'organiser de façon urgente une réunion consultative de haut niveau pour faire face, au moyen de partenariats, aux problèmes posés par la crise alimentaire et énergétique que connaissent les pays en développement de l'Asie et du Pacifique, y compris les pays les moins avancés. En réponse à cette demande, le secrétariat a organisé, en coopération avec le Gouvernement indonésien, la « concertation régionale de haut niveau sur les politiques à mettre en œuvre face à la crise alimentaire et énergétique et aux changements climatiques : réorienter le programme de développement », réunion qui s'est tenue à Bali (Indonésie) les 9 et 10 décembre 2008. Cette réunion de concertation a adopté le document final de Bali qui appelle, entre autres, à des efforts régionaux urgents et concertés pour faire face à la crise alimentaire, énergétique et financière et aux changements climatiques en vue d'empêcher que ces défis ne se transforment en situation critique pour le développement.

L'insécurité alimentaire, en particulier, constitue un important défi pour les pays ayant des besoins particuliers, y compris les petits États insulaires en développement, et complique considérablement leur lutte contre la pauvreté monétaire et non monétaire. Ces pays sont aussi très vulnérables à l'instabilité des prix des combustibles et aux changements climatiques, subissant l'essentiel des effets négatifs de ces menaces pour le développement. Le prix élevé des denrées alimentaires et de l'énergie exerce une énorme pression sur leurs ressources budgétaires, du fait de la nécessité de subventions. Les changements climatiques, en particulier l'élévation du niveau de la mer, pourraient avoir un coût économique, social et environnemental incalculable pour les zones côtières de nombre de pays moins avancés et de petits États insulaires en développement, portant ainsi atteinte à leur capacité de survivre en tant qu'État viable.

À ces défis s'ajoutent les effets en aval de la crise financière mondiale. Plusieurs pays ayant des besoins particuliers ont déjà fait état du ralentissement de leur taux de croissance actuel ou prévu, à cause de la chute des exportations et de l'augmentation du chômage, ce qui menace leur stabilité économique et sociale malgré leurs faibles liens avec les systèmes financiers mondiaux. L'aide publique au développement pourrait aussi diminuer du fait de la propagation de la récession aux pays en développement et les pays ayant des besoins particuliers seraient les plus durement touchés.

L'Organe spécial est invité à débattre des questions et préoccupations traitées dans le document E/ESCAP/65/15 et à donner de nouvelles directives au secrétariat.

b) Coopération régionale pour une prospérité partagée et le progrès social

Documentation

Coopération régionale pour une prospérité partagée et le progrès social
(E/ESCAP/65/16)

Les Objectifs du Millénaire pour le développement constituent un cadre utile à la promotion du progrès économique et social dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Toutes les données disponibles, y compris celles émanant du partenariat tripartite entre la CESAP, la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement, indiquent que les pays ayant des besoins particuliers risquent de rater le délai de 2015 pour ce qui est de la réalisation de la plupart des Objectifs. Ils pourraient bien ne pas atteindre les Objectifs concernant la pauvreté, l'éducation, la santé, l'égalité des sexes, et la mortalité infantile et maternelle. La situation est rendue plus compliquée par la crise alimentaire, énergétique et financière et par les changements climatiques. Autrement dit, il existe de graves lacunes en matière d'Objectifs du Millénaire pour le développement qui concernent essentiellement les pays ayant des besoins particuliers et qu'il est urgent de combler. Parmi les principales raisons expliquant les performances médiocres de ces pays, figurent la lenteur de leurs progrès dans la réalisation de l'Objectif 8, notamment en matière d'accès aux marchés, d'aide publique au développement et de flux de capitaux privés. De leur point de vue, ces pays n'ont toujours pas bénéficié des avantages devant découler des engagements pris au niveau international. De plus, ils sont limités par leur capacité propre à respecter les engagements qui leur sont assignés au titre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les faiblesses institutionnelles, conjuguées à la limitation ou à l'insuffisance des ressources budgétaires et autres pouvant être allouées à la réalisation des Objectifs, apparaissent comme un obstacle majeur. Avec l'entrée des pays ayant des besoins particuliers dans une nouvelle phase d'incertitude accrue au niveau mondial, il est urgent

d'élaborer et mettre en œuvre des mesures et mécanismes efficaces et durables de coopération régionale pour les mettre sur une voix autonome menant à une prospérité partagée et au progrès économique et social.

L'Organe spécial est invité à discuter des questions et préoccupations faisant l'objet du document E/ESCAP/65/16 et à donner de nouvelles directives au secrétariat.

c) État de l'application des résolutions concernant les pays ayant des besoins particuliers

Documentation

État de l'application des résolutions concernant les pays ayant des besoins particuliers
(E/ESCAP/65/17)

Le document E/ESCAP/65/17 donne le résumé des progrès du secrétariat dans l'application des résolutions suivantes de la Commission : a) résolution 63/5 intitulée « Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit »; b) résolution 63/6 intitulée « Mise en œuvre de la coopération énergétique interpays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement »; c) résolution 63/7 intitulée « Migrations internationales et développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ».

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat son avis ainsi que ses directives pour une application plus efficace des résolutions mentionnées ci-dessus.

d) Questions diverses

La Commission souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

4. Questions relatives à la gestion

Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le secrétariat soumettra à l'examen de la Commission une série de questions de gestion stratégique essentielles pour préserver la pertinence et l'efficacité de l'action de la CESAP.

a) Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011

Documentation

Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011
(E/ESCAP/65/18)

Le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011, qui est soumis à la Commission pour examen et adoption, contient quatre sections : a) l'orientation générale du programme; b) les cadres et les stratégies de résultat des sous-programmes; c) l'énoncé des produits proposés par sous-programme; et d) une liste des produits récurrents de 2008-2009 qui seront supprimés en 2010-2011. Les sections a) et b) proviennent du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011, tel qu'approuvé par la Commission à sa soixante-quatrième session et par le Comité

du programme et de la coordination à sa quarante-huitième session. La section c) contient les produits proposés en vue de permettre à la CESAP d'obtenir les résultats figurant dans le cadre stratégique. Conformément aux règlements relatifs à la planification du programme, la section d) contient une liste de produits récurrents qu'il est proposé de supprimer pour l'exercice biennal 2010-2011.

Le projet de programme de travail pour 2010-2011 a été élaboré en tenant compte des enseignements tirés de la mise en œuvre de précédents programmes de travail ainsi que des résultats d'une série d'évaluations stratégiques. En établissant le présent document, tout a été fait pour tenir compte des priorités des États membres, assurer un meilleur équilibre dans les activités normatives, analytiques et opérationnelles du secrétariat, et tirer parti des avantages comparatifs de la CESAP, notamment de son orientation multidisciplinaire.

Certaines sections du projet de programme de travail ont fait l'objet, selon le cas, de l'examen du Comité de la réduction des risques de catastrophes, du Comité des technologies de l'information et de la communication, du Comité du développement social, du Comité de statistique et du Comité des transports lors de leurs sessions inaugurales respectives. Par ailleurs, le projet de programme de travail a été revu entièrement par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission en janvier 2009.

b) Modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Documentation

Modifications apportées au programme pour 2008-2009
(E/ESCAP/65/19)

Les changements de programme proposés pour 2008-2009 sont rendus nécessaires par la restructuration de l'appareil de conférence telle que décidée par la Commission dans sa résolution 64/1. Ils répondent également aux nouvelles priorités mondiales fixées par le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et d'autres conférences mondiales. La Commission est invitée à examiner les modifications proposées en vue d'en approuver l'incorporation dans le programme de travail pour 2008-2009.

c) Renforcement du volet développement de l'Organisation des Nations Unies au niveau régional: projet de bureaux sous-régionaux de la CESAP

Documentation

Renforcement du volet développement de l'Organisation des Nations Unies au niveau régional: projet de bureaux sous-régionaux de la CESAP
(E/ESCAP/65/20)

Le document E/ESCAP/65/20 soumet à l'examen de la Commission la feuille de route pour la création, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260, de trois nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP dans les sous-régions suivantes:

- a) Asie de l'Est et du Nord-Est;
- b) Asie du Nord et Asie centrale (bureau commun avec la Commission économique pour l'Europe);
- c) Asie du Sud et du Sud-Ouest.

La Commission est invitée à donner au secrétariat ses directives quant aux mesures à prendre pour mettre en place les bureaux mentionnés ci-dessus, en définissant notamment les dossiers sous-régionaux qu'ils auront à traiter en priorité et en examinant les propositions concernant les lieux d'implantation de ces bureaux.

d) Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions

Documentation

Aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires
(E/ESCAP/65/21)

Le document E/ESCAP/65/21 présente un résumé des activités de coopération technique menées par le secrétariat en 2008, conformément au programme de travail de la CESAP pour 2008-2009, à la stratégie de coopération technique, et à la résolution 60/3 de la Commission relative à la mise en œuvre des projets de coopération technique de la CESAP. La Commission souhaitera peut-être donner au secrétariat ses directives sur les futures activités de coopération technique et procéder à l'annonce des contributions pour 2009.

5. Activités des institutions régionales de la CESAP

Documentation

Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
(E/ESCAP/65/22)

Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
(E/ESCAP/65/23)

Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique
(E/ESCAP/65/24)

Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique
(E/ESCAP/65/25)

Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
(E/ESCAP/65/26)

Les activités des cinq institutions régionales de la CESAP constituent une importante composante de programme de travail de la Commission. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission sera appelée à examiner le rapport annuel de chacune de ces institutions régionales, tel qu'adopté par leurs conseils d'administration respectifs. Ces rapports passent en revue la situation administrative et financière de chaque institution et l'exécution de son programme de travail, et rendent compte d'autres événements et faits importants la concernant.

La Commission est invitée à se prononcer sur ces documents et à donner ses directives concernant les activités futures des institutions régionales.

6. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

Documentation

Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission
(E/ESCAP/65/27 et Add.1)

Les documents E/ESCAP/65/27 et Add.1 portent sur les principales activités du Comité consultatif depuis la soixante-quatrième session de la Commission, y compris le soutien apporté à la Secrétaire exécutive pour la mise en place du nouvel appareil de conférence, tel que figurant dans la résolution 64/1, et à propos des questions concernant la planification, la mise en œuvre et le suivi du programme. La Commission souhaitera peut-être formuler des observations sur le rôle de Comité consultatif et émettre des directives sur son action future.

7. Date, lieu et thème de la soixante-sixième session de la Commission

Documentation

Date, lieu et thème de la soixante-sixième session de la Commission
(E/ESCAP/65/28)

Sauf décision contraire, la Commission devrait tenir sa soixante-sixième session à Bangkok en avril/mai 2010. La Commission est ici invitée à choisir un thème pour ladite session, en tenant compte des différentes options résumées dans le document E/ESCAP/65/28.

Segment ministériel

8. Thème de la soixante-cinquième session : « Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique »

Documentation

Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique
(E/ESCAP/65/29)

Ce point de l'ordre du jour concerne l'agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région. Les délibérations de la Commission devraient déboucher sur des recommandations pratiques concernant, notamment, la sécurité alimentaire dans la région et ses rapports avec l'agriculture, le commerce, les transports, la protection sociale, la sécurité de l'eau et la sécurité énergétique, ainsi que les changements climatiques. Ces délibérations devraient contribuer à placer la sécurité alimentaire au centre des politiques mises en œuvre au niveau national.

En se fondant sur l'étude thématique détaillée que le secrétariat a consacrée à l'agriculture durable et à la sécurité alimentaire en Asie et dans le Pacifique, le document E/ESCAP/65/29 évalue la gravité de l'insécurité alimentaire dans la région et examine les politiques susceptibles d'améliorer la situation. Le document étudie la sécurité alimentaire à l'aide de deux indicateurs clés des Objectifs du Millénaire pour le développement: a) la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique; et b) le pourcentage d'enfants de moins cinq ans présentant une insuffisance pondérale. Il étudie également les causes de l'insécurité alimentaire dans la région, qui peuvent être structurelles ou encore politiques. Il met en relief les politiques qui ont efficacement contribué à réduire le nombre de personnes en état d'insécurité alimentaire dans la région, ainsi que le rôle joué par

les différentes parties prenantes. Il passe en revue les différentes réponses communautaires apportées à l'insécurité alimentaire. Il examine les principaux défis posés à la sécurité alimentaire dans la région, qu'il s'agisse des changements climatiques, de l'insécurité de l'eau et de l'énergie, du génie génétique ou de l'agriculture industrielle. Il décrit les politiques suivies dans les secteurs du commerce et des transports et leurs effets sur la sécurité alimentaire dans la région. Il examine aussi le rôle de la protection sociale pour ce qui est d'assurer la sécurité alimentaire.

La dernière partie de l'étude trace les contours d'un cadre pour une agriculture durable et la sécurité alimentaire en Asie et dans le Pacifique et propose des orientations qu'il importe de mettre en œuvre à court, moyen et long terme.

La Commission est invitée à examiner l'analyse proposée et à donner ses directives, notamment à propos des politiques susceptibles de renforcer la sécurité alimentaire dans la région.

9. Faire face aux menaces pour le développement : principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable dans la région Asie-Pacifique

a) Faire face à la crise financière et aux autres menaces convergentes posées au développement : vers un système financier stable et propice au développement

Documentation

Faire face à la crise financière et aux autres menaces convergentes posées au développement : vers un système financier stable et propice au développement
(E/ESCAP/65/30)

Pour la première fois dans l'histoire moderne, la région est confrontée à la convergence d'une crise financière d'une ampleur sans précédent depuis un siècle, de l'insécurité alimentaire et énergétique, et de changements climatiques modifiant de façon irréversible la vie de millions de personnes en Asie et dans le Pacifique. Bien que cette région ait fait preuve d'une résilience naturelle face à chacune de ces trois crises, la convergence de celles-ci a des effets conjugués qui menacent gravement les progrès durement acquis en matière de développement. Des initiatives politiques sont nécessaires pour que la région ne soit pas seulement résiliente après la crise mais résistante face à celle-ci.

Par ailleurs, la convergence de ces menaces offre à la région une occasion unique de tracer une voie menant à un développement plus inclusif et durable. La coordination des politiques macroéconomiques et la planification intégrée des politiques seront déterminantes quant au type de développement que connaîtra la région à l'avenir. La Commission souhaitera peut-être débattre de ces questions, de la nature et de l'impact de ces différentes crises dans la région, des défis politiques à relever et des mesures à prendre au niveau régional qui sont décrites dans le document E/ESCAP/65/30.

b) Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP

Documentation

Progrès et problèmes dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique
(E/ESCAP/65/31)

Le document E/ESCAP/65/31 informe sur les principales révisions dont ont fait l'objet les données concernant les Objectifs du Millénaire pour le développement au cours de l'année écoulée. Une place particulière est accordée aux estimations révisées de la pauvreté publiées par la Banque mondiale en août 2008 à la suite du cycle 2005 d'enquêtes sur les prix réalisées dans le cadre du Programme de comparaison internationale. Au niveau mondial, on avait par le passé sous-estimé d'environ 400 millions de personnes le nombre de pauvres; cette sous-estimation concernant en grande partie l'Asie et le Pacifique.

Les conséquences probables de la crise financière pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement sont analysées à l'aide du « modèle d'écart » utilisé dans le troisième rapport régional sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (ST/ESCAP/2501). Le document porte essentiellement sur les Objectifs les plus menacés par la crise financière.

Le document rend compte de la réalisation de l'Objectif 8, avec une attention particulière accordée aux questions suivantes : « aide pour le commerce », développement d'un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, aide publique au développement, et dette extérieure.

On y trouve enfin une analyse des principales conclusions de la Réunion de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, tenue à New York en septembre 2008, et de leurs implications pour l'Asie et le Pacifique. Cette réunion avait pour principaux objectifs de : a) faire le point sur l'état des progrès et sur les lacunes à mi-parcours de l'effort mondial pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015; b) identifier les mesures concrètes nécessaires pour renforcer cet effort; c) contribuer à ce que l'on maintienne le cap vers les Objectifs du Millénaire pour le développement et les cibles internationales et que l'élan soit conservé au-delà de 2008.

Compte tenu de la crise économique actuelle, la Commission souhaitera peut-être procéder à un échange de vues entre pays sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et donner des directives sur l'action à mener au niveau régional pour empêcher un recul par rapport aux progrès déjà accomplis vers la réalisation des Objectifs dans la région de l'Asie et du Pacifique.

10. Questions diverses

La Commission souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

11. Adoption du rapport de la Commission

La Commission examinera et adoptera des résolutions et le rapport sur sa soixante-cinquième session.

- - - - -